

Soutenance de mémoire de Master – *orientation migration et citoyenneté* - de

**Monsieur Raphaël REY**

**La suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile suisse :**  
une analyse des argumentaires politiques dans les débats parlementaires

**Mercredi 20 mars 2013 à 10h15**

Salle 002, bâtiment MAPS – FH 27

**Directrice de mémoire :** Christin Achermann

**Experte :** Margarita Sanchez-Mazas

**Assistant :** Robin Stünzi

## Résumé

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière à leur demande d'asile en Suisse sont exclues de l'aide sociale à laquelle ont droit les requérants d'asile. Ces personnes sont depuis lors assimilées à des étrangers séjournant illégalement en Suisse et sont sommés de quitter le territoire suisse au plus vite. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas quitter la Suisse sont attribués à un canton et peuvent demander l'aide d'urgence, une aide prévue pour tous les individus présents sur le territoire suisse, selon l'art.12 de la Constitution fédérale, jusqu'au moment de l'exécution de leur renvoi. En 2008, lors de la révision partielle de la loi sur l'asile, l'exclusion de l'aide sociale a été étendue à toutes les personnes ayant reçu une réponse négative à leur demande d'asile.

Sur la base des débats qui se sont déroulés au parlement suisse en 2003 puis en 2005, ce travail cherche à comprendre à quelles logiques et motivations politiques répondent l'adoption mais aussi la contestation de la suppression de l'aide sociale aux refusés de l'asile. L'analyse montre que celles-ci s'inscrivent dans une triple problématique de la gestion des refusés de l'asile : celle de la dissuasion – comment contrôler et endiguer la venue des demandeurs d'asile ; celle de l'incitation au départ – comment faire partir des personnes qui ne quittent pas le territoire ; et celle de l'allocation des droits et des ressources aux personnes sans statut légal présentes sur le territoire.

Dans une perspective socio-constructiviste, selon laquelle tout problème politique n'est pas un fait objectif mais est construit par des acteurs sociaux dans un contexte donné, je m'intéresse ensuite aux problématiques particulières de l'asile et aux représentations de l'Autre et du Soi dans les discours des parlementaires. En interrogeant les processus de catégorisation des personnes relevant du domaine de l'asile, les conceptions de l'Etat et de ses fonctions ainsi que les techniques de gouvernement qui sous-tendent les argumentaires, je montre comment une rationalité mettant l'accent sur la protection de l'Etat et le contrôle des populations semble s'imposer à une logique humanitaire qui met l'accent sur la protection des individus et de leurs droits fondamentaux.